

Les modalités d'inscription

Le dossier d'inscription :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour la première fois à l'accueil de loisirs, vous devez remplir un dossier vierge qui est à retirer au bureau de la C.C.V.A. ou à la mairie de votre commune.

Pour une réinscription, la procédure est allégée. Les pièces de votre dossier sont à récupérer uniquement au bureau de la communauté de communes en ayant préalablement téléphoné.

Vous le retournez rempli, au bureau de la C.C.V.A. avant la date limite d'inscription, avec les documents suivants :

- Une fiche sanitaire de liaison par enfant inscrit. Elle est remplie à chaque période.
- La fiche enfant.
- Une photo d'identité.
- L'attestation CAF « aide aux temps libre » de l'année en cours précisant le Quotient Familial.

La facturation et les tarifs :

Des tarifs différenciés sont appliqués en fonction du Quotient Familial déterminé par la CAF. En l'absence de justificatif CAF « aide aux temps de libre » de l'année en cours, le tarif maximum sera appliqué.

Les familles extérieures à la communauté de communes se verront appliquer un tarif hors commune.

Les prestations sont facturées à la semaine complète et devront être réglées, lors de l'inscription

Le règlement :

Il s'effectue au moment de l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en chèque ANCV.



Où s'adresser

=> Durant les périodes scolaires :

- Au bureau de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.)

92 rue du Maréchal Foch
BP-27

45370 CLERY SAINT ANDRE

Tel : 02.38.45.19.46.

ccvaldardoux@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Aux bureaux de la mairie de votre domicile

=> Durant les vacances scolaires :

Centre de loisirs du Val d'Ardoux

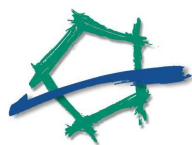
1012 rue de Chevenelles

45370 JOUY LE POTIER

tel : 02.38.45.30.00.

Fax : 02.38.45.30.30.

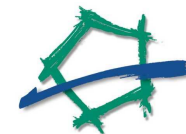
Responsable : Florence Botteau



Communauté de Communes
du Val d'Ardoux



▶ **Accueil de loisirs
du Val d'Ardoux**



Communauté de Communes
du Val d'Ardoux

Téléphone : 02.38.45.30.00.

► La vie au centre ...

capacité d'accueil :

130 enfants par jours

Les locaux :

Une partie réservée aux enfants de maternelle :

- * Une grande salle d'activités
- * Une salle de repos

Une partie consacrée aux enfants de primaire :

- * Trois salles d'activités

Les lieux communs :

- * Une salle « d'accueil »
- * Un labo photo
- * Une bibliothèque
- * Une salle de restauration
- * Un parc extérieur de 3 hectares aménagés

Le personnel

La composition de l'équipe d'animation :

L'encadrement des enfants en accueil de loisirs est assuré par un personnel qualifié.

L'équipe se compose d'une directrice permanente et d'animateurs vacataires recrutés en fonction du nombre et de l'âge des enfants accueillis dans le respect de la réglementation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports :

- => 1 animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans
- => 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Les missions des animateurs :

Les animateurs de l'accueil de loisirs mettent en application les objectifs éducatifs et pédagogiques de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux. Ils sont référents d'un groupe d'âge pour la durée du séjour et ainsi un repère pour l'enfant.

Ils sont chargés :

- D'assurer la sécurité des enfants,
- D'établir les projets d'animation, d'en assurer la réalisation et le suivi
- De mettre en place des activités en concertation avec les enfants
- De garantir l'application des règles de vie du centre

L'accueil

Objectifs pédagogiques :

Bien que l'accueil de loisirs ait les mêmes horaires que l'école, il est important de faire passer de bons moments aux enfants pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille. C'est un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, un lieu de socialisation.

Modalités d'arrivée et de départ :

=> A Jouy le Potier : un membre de la direction accueille les enfants et les parents à l'entrée du centre.

=> A Cléry Saint André : un animateur accueille les enfants et les parents dans la cour de l'école primaire.

=> Au car : un animateur est au départ du car pour accueillir les enfants et les parents. En fonction du nombre d'enfants, un animateur pourra être présent à chaque arrêt.

À chaque lieu, l'enfant est pointé sur le registre de présence. Il vous sera demandé le nom de la personne qui vient le chercher le soir. Les parents peuvent donner à ce moment les éventuelles consignes de la journée. En fin de journée, l'enfant ne repartira qu'avec les personnes autorisées par les parents à venir le chercher.

À fournir par les familles :

Pour participer pleinement aux activités, les enfants doivent avoir des vêtements adaptés et qui ne craignent rien. L'été, fournissez un chapeau, une casquette ainsi qu'une protection solaire. Il est impérativement demandé aux familles de fournir des chaussons marqués au nom de l'enfant pour la durée du séjour.

Les enfants malades :

Pour les bobos, l'accueil de loisirs dispose d'une infirmerie. Si votre enfant est allergique, n'oubliez pas de le spécifier sur la fiche sanitaire lors de l'inscription.

Une journée à l'accueil de loisirs

De 7h30 à 9h00	Accueil du matin pouvant s'effectuer dans différents lieux (centre, Cléry, car)
De 9h30 à 12h00	Activités en groupe d'âge
De 12h00 à 13h00	Déjeuner
De 13h00 à 14h30	Temps calme et sieste pour les plus jeunes
De 14h30 à 16h30	Activités décloisonnées
De 16h30 à 17h00	Goûter
De 17h00 à 18h30	Accueil de soir pouvant s'effectuer dans différents lieux (centre et car)

Une organisation :

Après l'accueil du matin, les enfants seront répartis en groupe d'âge. Chaque animateur présente aux enfants les activités prévues et l'organisation de la journée. L'après-midi, les activités sont organisées de manière décloisonnée : les tranches d'âge sont mélangées et les enfants s'inscrivent à l'activité de leur choix selon les propositions.

En fonction de leur âge, il sera proposé aux enfants des activités manuelles, des sorties ou excursions, des grands jeux collectifs, du sport ... Des moments informels (temps d'accueil et temps calme) sont aussi prévus dans la journée pour permettre aux enfants de varier les activités et de se reposer ou de décompresser. Des coins d'activités, autonomes et permanents, sont aménagés en fonction de l'âge des enfants : livres, construction, jeux d'imitation (voiture, dinette ...) ...

